



COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

Des solutions forestières pour lutter contre le changement climatique

Résumé

L'objectif visé par l'Accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement planétaire en dessous du seuil de 1,5 °C ou 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ne saurait être atteint sans la présence des forêts dans le monde. Les forêts protégées, restaurées et gérées de manière durable stockent et retiennent le carbone, stabilisent le climat local et régional grâce à des processus biophysiques et fournissent une multitude d'avantages ayant trait à la biodiversité et à d'autres services écosystémiques qui contribuent à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes¹.

Pour renforcer les solutions forestières apportées au changement climatique, il est nécessaire d'entreprendre plusieurs activités essentielles: comprendre les éléments qui favorisent la déforestation et la dégradation des forêts et s'y attaquer; faire une plus grande place aux forêts dans les politiques climatiques nationales; mobiliser des financements destinés à l'atténuation et à l'adaptation; valoriser, soutenir et rétribuer les peuples autochtones et les communautés locales qui protègent et gèrent les forêts de manière durable et promouvoir une adaptation porteuse de transformation.

Les activités de la FAO en matière de forêts et de changement climatique s'inscrivent dans le domaine prioritaire du Programme «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» (améliorations en matière d'environnement) du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031. Par son action visant à augmenter l'importance des forêts dans la politique climatique mondiale, à développer les capacités des pays en ce qui concerne les mesures climatiques fondées sur les forêts et à intensifier les interventions sur le terrain, la FAO joue un rôle clé en appuyant les Membres dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir les solutions forestières face à la crise climatique.

¹ <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- s'employer plus activement à tirer parti du vaste potentiel d'atténuation et d'adaptation des forêts en faisant cesser la déforestation, en restaurant les forêts et les paysages dégradés et en mettant en œuvre une gestion durable des forêts par les moyens suivants:
 - exploiter les cadres du programme REDD+², dont le but est de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts et de faciliter l'accès à des financements axés sur les résultats, de plus en plus nombreux, notamment via les marchés du carbone;
 - rehausser les ambitions liées aux forêts qui figurent dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA), selon qu'il convient;
 - créer des conditions qui permettent de mobiliser des fonds pour l'atténuation et l'adaptation, notamment par une surveillance rigoureuse des forêts et de solides garanties sociales et environnementales;
 - soutenir le rôle des communautés locales et des peuples autochtones dans l'action climatique.

Le Comité est invité à recommander à la FAO:

- de renforcer les volets relatifs aux forêts des CDN et des PNA, notamment en évaluant les effets biophysiques des forêts sur le climat (sans se limiter au carbone) et en mettant en évidence les solutions d'adaptation fondées sur les forêts;
- de faciliter l'accès au financement de l'action climatique aux fins de l'atténuation et de l'adaptation par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds d'adaptation et d'autres sources de financement multilatéral ou bilatéral, ainsi qu'en tirant parti des nouveaux débouchés;
- d'étudier et d'évaluer la contribution des produits ligneux au stockage et à la substitution du carbone, ainsi que les moyens de mieux intégrer les avantages des produits ligneux en matière d'atténuation dans les CDN;
- de renforcer l'assistance technique et l'accès au financement pour les organisations de producteurs forestiers et agricoles, les communautés locales et les peuples autochtones;
- de mettre en œuvre des approches fondées sur la gestion intégrée des risques pour des forêts plus saines et plus résilientes, notamment en portant une attention particulière aux incendies de forêt, aux organismes nuisibles et aux maladies, ainsi qu'aux phénomènes météorologiques graves.

² Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts; gestion durable des forêts et conservation et renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (Décision 1/CP.16 [paragraphe 70] prise au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Amy Duchelle
Forestière principale
Division des forêts
Tél.: (+39) 06 570 52178
Courriel: Amy.Duchelle@fao.org

(Veuillez adresser une copie à: COFO@fao.org)

I. Introduction

1. Le présent document décrit le rôle que jouent les forêts dans l'action climatique, expose les principaux problèmes à résoudre en vue de renforcer leur contribution à l'atténuation et à l'adaptation, et contient un résumé des activités de la FAO en rapport avec les forêts et le changement climatique. Il vient compléter les documents COFO/2022/5.1 (Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique [2022-2031]), COFO/2022/5.2 (Feux de forêt et plateforme mondiale de gestion des incendies) et COFO/2022/INF/9 (Informations actualisées sur la Stratégie de la FAO relative au changement climatique).

II. Rôle des forêts dans l'action climatique

2. Dans son sixième cycle d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dresse un tableau désastreux de la situation relative au changement climatique dans le monde et souligne à quel point il est urgent de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le changement climatique – causé par la consommation de combustibles fossiles et l'utilisation non durable des terres et d'autres ressources – est déjà en partie responsable des changements observés à l'échelle de la planète au niveau des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes³. Les objectifs climatiques convenus au niveau mondial, à savoir un réchauffement n'excédant pas 1,5 °C ou 2 °C, ne pourront être atteints au cours du XXI^e siècle à moins que l'on ne réduise rapidement et de façon nette les émissions de gaz à effet de serre. Chaque fraction de degré supplémentaire enregistrée par la planète complique l'adaptation⁴.

3. Les forêts jouent un rôle essentiel dans l'action en faveur du climat. Mettre fin à la déforestation et accroître la couverture forestière sont des moyens d'atténuer le changement climatique pour un bon rapport coût-efficacité puisqu'elles permettent de réduire les émissions de plus de 5 gigatonnes (Gt) d'équivalent CO₂ chaque année, soit environ 11 pour cent des émissions annuelles au total⁵. Les écosystèmes menacés par la déforestation et la dégradation, tels que les tourbières, les mangroves, les forêts anciennes et les marais, contiennent au moins 260 Gt de «carbone irrécupérable»⁶. Si aucune autre mesure n'est prise, on estime que 289 millions d'hectares de forêts tropicales seront perdus entre 2016 et 2050, ce qui entraînera le rejet de 169 Gt de CO₂ dans l'atmosphère⁷, soit quatre fois les émissions annuelles actuelles de CO₂ dans le monde⁸.

³ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>.

⁴ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>.

⁵ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>.

⁶ <https://www.nature.com/articles/s41893-021-00803-6>.

⁷ <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/aa907c>.

⁸ <https://www.globalcarbonproject.org/>.

4. Parallèlement à la protection de ces écosystèmes, la restauration des forêts et des paysages peut créer à long terme des puits de carbone capables d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère. Au niveau mondial, les possibilités d'atténuation offertes par le reboisement et le boisement d'ici 2050 sont de 3,9 Gt de CO₂ par an⁹.

5. L'utilisation et la gestion durables des forêts, notamment grâce aux produits ligneux durables et à des bioénergies forestières plus efficaces, plus propres et plus écologiques, peuvent également favoriser la transition vers la neutralité carbone¹⁰. Selon une estimation de l'Agence internationale de l'énergie, l'utilisation moderne de la bioénergie devrait augmenter d'environ 60 pour cent entre 2020 et 2050 et l'utilisation traditionnelle de la biomasse devrait être progressivement abandonnée pour que l'on parvienne à des émissions nettes nulles. Une bonne partie de la matière première nécessaire à la production de bioénergie proviendrait de plantations qui y seraient exclusivement consacrées, de la restauration de forêts dégradées, de l'agroforesterie et d'une utilisation plus efficace des résidus de bois¹¹, dans le cadre de pratiques de production durables qui ne causent aucun préjudice économique, social ou environnemental.

6. La contribution des forêts au climat ne se résume pas au stockage et au piégeage du carbone. De nouvelles données scientifiques révèlent l'effet de refroidissement spectaculaire qu'ont les forêts grâce à l'évapotranspiration et à leur structure physique et chimique. Compte tenu de ces effets biophysiques, on estime que la préservation des forêts tropicales pourrait permettre d'augmenter le refroidissement mondial de 50 pour cent par rapport aux prévisions initiales. À cette capacité supplémentaire d'atténuation du changement climatique mondial s'ajoute celle qu'ont les forêts de réguler les précipitations et de stabiliser le climat local, laquelle contribue à réduire au minimum les phénomènes météorologiques extrêmes et fait des forêts un élément essentiel de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique¹². L'avenir de la productivité agricole dans les régions tropicales et ailleurs dépendra des fonctions de régulation du climat assurées par les forêts¹³. Les arbres présents dans les villes rendent celles-ci plus vivables en y limitant les températures¹⁴. Les forêts protégées, restaurées et gérées de manière durable fournissent également une multitude d'avantages ayant trait à la biodiversité et à d'autres services écosystémiques qui contribuent à renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes¹⁵.

7. Lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en novembre 2021, 141 gouvernements se sont engagés à enrayer et à inverser la déforestation et la dégradation des terres d'ici à 2030 dans le cadre de la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres¹⁶. Plus de 20 milliards d'USD ont été promis en vue de la concrétisation de cet objectif, dont 1,7 milliard d'USD destinés à promouvoir, entre 2021 et 2025, les droits fonciers applicables aux forêts des communautés locales et des peuples autochtones. Vingt-huit Membres représentant 75 pour cent du commerce mondial des principaux produits susceptibles de porter préjudice aux forêts ont signé la Déclaration commune du Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base¹⁷. Les Parties se sont également engagées à doubler les fonds destinés à l'adaptation d'ici à 2025 et ont lancé le programme de travail Glasgow - Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. En 2023, le premier bilan mondial évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, notamment les mesures d'atténuation et d'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Les travaux de la FAO en matière de forêts et de

⁹ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB9360FR>.

¹¹ Agence internationale de l'énergie. 2021. Net Zero by 2050. A roadmap for the global energy sector. Agence internationale de l'énergie. (disponible à l'adresse suivante: <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>).

¹² [Frontiers | The Unseen Effects of Deforestation: Biophysical Effects on Climate | Forests and Global Change \(frontiersin.org\)](https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fenv.2021.714141/full).

¹³ <https://www.nature.com/articles/nclimate2430>.

¹⁴ <https://www.nature.com/articles/s41467-021-26768-w>.

¹⁵ <https://wires.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/wcc.195>.

¹⁶ <https://ukcop26.org/glasgow-leaders-declaration-on-forests-and-land-use/>.

¹⁷ [Déclaration commune du Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base \(FACT\)](https://www.fao.org/forestry/land-use/forests-and-land-use/declaration-commune-dialogue-sur-les-forets-l-agriculture-et-le-commerce-des-produits-de-base-FACT/).

changement climatique contribuent à la concrétisation de ces objectifs car ils portent sur des questions essentielles présentées dans la section suivante.

III. Considérations clés à prendre en compte pour accroître la contribution des forêts à l'atténuation et à l'adaptation

8. **Comprendre les facteurs directs et sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des forêts et s'y attaquer.** Le développement agricole est responsable de près de 90 pour cent de la déforestation¹⁸. Il est indispensable de repenser la production non durable des denrées pour atteindre les objectifs climatiques et, partant, de renforcer davantage la collaboration et les synergies entre les secteurs forestier et agricole¹⁹. En outre, la dégradation des forêts – liée notamment aux incendies de forêt alimentés par le changement climatique et le changement d'affectation des terres²⁰, à l'apparition de foyers d'organismes nuisibles et de maladies, aux sécheresses graves, aux dégâts causés par les tempêtes, aux inondations et aux glissements de terrain – réduit leur capacité de stocker le carbone, de s'adapter aux effets du changement climatique et de subvenir aux besoins des plus vulnérables. Une gestion intégrée des risques est nécessaire pour que les forêts soient saines et résilientes, y compris dans des conditions climatiques qui se dégradent.

9. **Faire une plus grande place aux forêts dans les politiques climatiques nationales.** Nombreux sont les pays qui mettent en avant le potentiel des forêts dans les CDN qu'ils ont définies au titre de l'Accord de Paris. Au 31 juillet 2021, 79 pour cent des CDN, nouvelles ou révisées, faisaient référence à l'importance des solutions forestières pour l'atténuation, et 68 pour cent reconnaissaient celle des arbres pour ce qui est de l'adaptation²¹. Il est possible d'améliorer l'intégration des forêts et des arbres dans les CDN aux fins de l'adaptation en s'appuyant sur le processus à long terme que sont les plans nationaux d'adaptation (PNA)²². Toutefois, un nombre important d'objectifs nationaux sont conditionnés par le recours au financement international de l'action climatique, d'où la nécessité de continuer d'aider les pays à prendre des mesures climatiques faisant une large place aux forêts²³.

10. **Mobiliser des financements à l'appui des efforts d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets articulés autour des forêts.** Le financement climatique en faveur des forêts a toujours été faible et des investissements supplémentaires sont nécessaires²⁴. Ces dernières années, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Fonds carbone et le FVC ont versé des paiements liés aux résultats à plusieurs pays qui avaient communiqué des résultats au titre de REDD+. Le FEM contribue au renforcement du cadre de transparence de l'Accord de Paris par l'intermédiaire de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence; le septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds (FEM-7) doit quant à lui venir compléter l'appui fourni aux pays par l'intermédiaire du FVC. Les marchés volontaires du carbone ont enregistré une croissance notable²⁵ et, si elle est actuellement axée sur des projets, la demande de crédits au titre des programmes du cadre REDD+ juridictionnel est en hausse. Ainsi, la coalition LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance – «réduire les émissions en accélérant le financement en faveur des forêts») a levé 1 milliard de dollars de fonds publics et privés afin d'inciter à la protection des forêts tropicales à grande échelle. Ces fonds serviront à effectuer des paiements liés aux résultats ainsi que des achats de crédits carbone. Dans les années à venir, on s'attend à ce que la demande de crédits carbone forestier augmente pour les besoins de la mise en conformité. Le financement des mesures d'adaptation accuse un retard considérable par rapport à celui des mesures d'atténuation, mais les nouvelles promesses de dons contribuent à corriger ce déséquilibre.

¹⁸ <https://www.fao.org/forest-resources-assessment/remote-sensing/fra-2020-remote-sensing-survey/en/>.

¹⁹ COFO/2022/4.

²⁰ COFO/2022/5.2.

²¹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb7442en>.

²² <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb1203fr>.

²³ https://wwf.panda.org/wwf_news/?4238891/NDCS-nature.

²⁴ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1470455/>.

²⁵ <https://www.forest-trends.org/publications/state-of-the-voluntary-carbon-markets-2021/>.

11. **Reconnaître, soutenir et rétribuer les peuples autochtones et les communautés locales, qui sont des partenaires clés de l'action climatique fondée sur les forêts.** Les peuples autochtones et les communautés locales fournissent des services environnementaux essentiels à l'échelle mondiale grâce à leur gestion des forêts de la planète. Dans le monde, 36 pour cent des forêts présentant un haut degré d'intégrité se situent sur des territoires autochtones et assurent une stabilité climatique²⁶. En Amérique latine, les taux de déforestation dans ces zones sont nettement inférieurs là où les gouvernements ont officiellement reconnu les droits fonciers collectifs²⁷. Pourtant, les communautés locales et les peuples autochtones reçoivent moins de 1 pour cent des fonds alloués au climat²⁸. Le respect des droits et des moyens de subsistance des populations locales est indispensable à la réussite d'une action climatique fondée sur les forêts. Il s'agit notamment de renforcer la gouvernance et les droits territoriaux collectifs, de faciliter la gestion communautaire des forêts, de redynamiser les cultures et les connaissances traditionnelles et de veiller à ce que les financements arrivent sur le terrain²⁹.

12. **Promouvoir une adaptation porteuse de transformation.** L'adaptation est essentielle pour réduire l'exposition et la vulnérabilité au changement climatique. Les solutions d'adaptation fondées sur les forêts comprennent des mesures relatives à la conservation, à la protection et à la restauration ainsi que des systèmes de gestion durable des forêts et d'agroforesterie, ce qui rend possible une grande synergie avec les mesures d'atténuation³⁰. Le GIEC souligne que le passage d'une adaptation progressive à une adaptation axée sur la transformation, laquelle modifie les attributs fondamentaux des systèmes socioécologiques en prévision des impacts du changement climatique, peut contribuer à ouvrir de nouvelles possibilités d'adaptation³¹.

IV. Activités de la FAO en rapport avec les solutions forestières face au changement climatique

13. Les activités de la FAO en matière de forêts et de changement climatique s'inscrivent dans le domaine prioritaire du Programme «Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» (améliorations en matière d'environnement) du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031. On trouvera dans les deux sous-sections suivantes les grandes lignes des travaux réalisés par l'Organisation dans le domaine des forêts et du climat; le projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2022-2031) est présenté dans le document publié sous la cote COFO/2022/5.1.

A. Renforcer les politiques et la gouvernance mondiales et régionales en matière de climat

14. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dirigent l'action entreprise à l'échelle du système des Nations Unies après que le Secrétaire général de l'ONU a appelé, en 2019, à faire reculer la déforestation, action qui consiste notamment à maintenir les forêts au premier rang des préoccupations mondiales dans le cadre de dialogues de haut niveau menés au titre de la CCNUCC^{32, 33}.

²⁶ <https://esajournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/fee.2148>.

²⁷ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb2953en>.

²⁸ <https://www.regnskog.no/en/news/falling-short>.

²⁹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb2953en>.

³⁰ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>.

³¹ *Sixième Rapport d'évaluation*, intitulé *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — GIEC*.

³² <https://unfccc.int/news/at-cop25-a-call-to-turn-the-tide-on-deforestation>.

³³ <https://www.un.org/esa/forests/events/high-level-dialogue-of-the-collaborative-partnership-on-forests-upscaling-actions-to-turn-the-tide-on-deforestation/index.html>.

15. La FAO est à l'initiative de plusieurs études relatives aux facteurs directs et sous-jacents du changement d'affectation des terres et de la perte forestière. Afin d'appuyer les efforts visant à dissocier les chaînes d'approvisionnement agricoles de la déforestation, la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) travaillent à l'élaboration d'un manuel à l'usage des entreprises qui viendra compléter le *Guide pour des filières agricoles responsables* qu'elles ont élaboré conjointement en 2016. Le manuel sera plus fourni en informations sur la manière de mieux intégrer le risque de déforestation dans l'exercice du devoir de diligence³⁴.

16. Compte tenu de l'intérêt croissant porté à la haute intégrité des réductions d'émissions provenant des forêts, la FAO joue un rôle de premier plan dans la formulation d'avis techniques sur la comptabilisation du carbone. Elle a ainsi fourni un appui technique, des orientations méthodologiques et des données de surveillance forestière aux pays partenaire et contribué à l'élaboration de normes relatives au carbone, telles que la norme d'excellence environnementale REDD+ (ART-TREES) du programme d'architecture pour les transactions REDD+ et le cadre REDD+ juridique et imbriqué (JNR) de Verra.

17. La FAO montre également la voie pour ce qui est des moyens d'améliorer l'utilisation des produits forestiers durables en vue d'atténuer le changement climatique. Publié en mars 2022, le rapport intitulé *Forest products in the global bioeconomy-Enabling substitution by wood-based products and contributing to the SDGs* (les produits forestiers dans la bioéconomie mondiale – favoriser le recours aux produits ligneux comme solution de substitution et contribuer aux ODD) regroupe les connaissances les plus récentes sur le rôle des produits forestiers dans la bioéconomie mondiale et propose un large éventail d'actions pratiques visant à accroître la contribution des produits forestiers à l'atténuation du changement climatique et au développement durable³⁵.

18. En ce qui concerne l'adaptation, la FAO a fait appel à des experts et à des spécialistes internationaux de l'adaptation fondée sur les écosystèmes pour appeler l'attention sur le rôle primordial des forêts et des arbres dans les politiques et les pratiques en la matière. Les travaux portent notamment sur l'élaboration de principes pour une adaptation porteuse de transformation dans le secteur forestier qui doivent servir à orienter les mesures d'adaptation à différents niveaux et contribuer à l'objectif mondial d'adaptation.

19. En 2021, la FAO, l'Union internationale des instituts de recherches forestières et le Service des forêts des États-Unis d'Amérique ont publié un guide sur la gestion des forêts et de l'eau (*A guide to forest-water management*), dans lequel ils soulignent que les forêts et les arbres font partie intégrante du cycle mondial de l'eau et recommandent que les liens existant entre les forêts et l'eau soient pris en compte dans l'élaboration des stratégies nationales d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets³⁶.

B. Promouvoir la transposition à plus grande échelle des mesures d'atténuation du changement climatique, d'adaptation et de résilience face à ses effets

20. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)³⁷, initiative phare menée par la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE, vise à concrétiser, d'ici à 2025, les objectifs suivants: une gigatonne de réductions d'émissions de haute qualité par an; 5 milliards d'USD de financements axés sur les résultats; une augmentation des ambitions relatives aux forêts dans les CDN de plus de 15 pays; un mouvement transformateur en faveur de solutions fondées sur la nature dont les forêts seraient le catalyseur.

³⁴ [Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables.](#)

³⁵ <https://www.fao.org/3/cb7274en/cb7274en.pdf>.

³⁶ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1439629/>.

³⁷ <https://www.un-redd.org/>.

21. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place de systèmes nationaux de suivi des forêts et de procédures de mesure, de notification et de vérification, qui constituent la base du suivi des CDN et des résultats obtenus au titre du programme REDD+. Grâce à ces connaissances, le Programme ONU-REDD a pu aider le Costa Rica, l'Équateur, le Ghana, le Mexique, le Népal, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique du Congo et le Viet Nam à soumettre des propositions à la Coalition LEAF concernant la réductions d'émissions.
22. Au titre du projet mondial intitulé «Renforcer les capacités mondiales pour accroître la transparence dans le secteur forestier» (CBIT-Forest)³⁸ et financé par le FEM, la FAO a aidé les pays à améliorer la fiabilité, la transparence et le partage des données forestières aux fins de la mise en œuvre du cadre de transparence de l'Accord de Paris³⁹. Quarante-neuf pays ont bénéficié de ce projet.
23. Le portefeuille des activités menées par la FAO avec le FVC s'élevait à 942,80 millions d'USD en 2021. De nombreux projets du FVC menés par la FAO ont pour objectif de promouvoir des pratiques forestières durables et de réduire la déforestation afin de diminuer les émissions tout en augmentant la résilience des systèmes agricoles. Plus particulièrement, la FAO a facilité l'accès au financement pour la mise en œuvre du programme REDD+ en Argentine, au Chili, en Colombie, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Népal et en République démocratique du Congo.
24. En collaboration avec 46 membres de l'Initiative mondiale pour les tourbières⁴⁰, la FAO s'efforce de faire progresser la gestion durable des tourbières, qui passe notamment par la conservation, la restauration et l'amélioration des méthodes de gestion des tourbières et leur surveillance, ainsi que par leur intégration dans les plans et stratégies climatiques nationaux.
25. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages⁴¹ de la FAO a aidé le Liban et le Maroc à réviser leurs CDN pour y intégrer des objectifs alignés sur les principes de la restauration, et aide les Fidji, le Niger et les Philippines à accroître leurs stocks forestiers et à améliorer les services écosystémiques à l'appui des objectifs nationaux en matière de changement climatique. Au Vanuatu, grâce au financement du Fonds d'adaptation, la FAO soutiendra les efforts nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique par la restauration.
26. Le programme Action contre la désertification⁴² contribue à la mise en œuvre du projet «Grande muraille verte» en Afrique et a permis de développer les capacités des 11 agences nationales de coordination et de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte en ce qui concerne l'utilisation d'outils de surveillance numérique (par exemple Collect Earth) et de restaurer plus de 60 000 ha jusqu'à présent. Afin d'accroître le financement et de renforcer la mise en œuvre sur le terrain, la FAO élabore actuellement le programme du FVC sur le renforcement de la résilience dans la zone couverte par la Grande muraille verte d'Afrique (Scaling-Up Resilience in Africa's Great Green Wall), qui représente 226,5 millions d'USD et s'étalera sur 10 ans. Il vise à restaurer 2 millions ha de terres dans huit pays participant à l'initiative Grande muraille verte en collaboration avec les agences nationales de coordination, l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte et d'autres partenaires.
27. Deux programmes mondiaux phares récemment lancés au titre du FEM-7 (l'un sur les paysages durables en zones arides [dirigé par la FAO] et l'autre sur les systèmes alimentaires et l'utilisation et la restauration des terres [dirigé par la Banque mondiale]), mis en œuvre dans 36 pays avec un budget total de 450 millions d'USD, ont pour objectif de créer des changements profonds à l'interface entre systèmes alimentaires et changement climatique.

³⁸ <https://www.fao.org/in-action/boosting-transparency-forest-data/en/>.

³⁹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb8908en>.

⁴⁰ <https://www.globalpeatlands.org/>.

⁴¹ <https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

⁴² <https://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

28. Lancé récemment, le mécanisme AFFIRM (Assuring the Future of Forests through Integrated Risk Management), qui vise à assurer l'avenir des forêts par la gestion intégrée des risques, aidera les pays à mieux anticiper et gérer les incendies de forêt et les autres menaces qui pèsent sur celles-ci⁴³. Par l'intermédiaire des réseaux régionaux sur les espèces envahissantes des forêts, la FAO aide plus de 90 pays à développer leurs capacités relatives à la gestion des risques que représentent les organismes nuisibles, les maladies et les plantes envahissantes pour les forêts du monde.

29. Dans le cadre de l'initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts, intitulée «Du bois durable pour un monde durable», la FAO et ses partenaires se sont attachés à mieux faire connaître la contribution des produits ligneux durables à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets (voir COFO/2022/7.4).

30. Grâce au Programme ONU-REDD, à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, au FVC et à des projets financés par le Canada et l'Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international (ASDI), la FAO apporte son concours à l'action locale en faveur du climat en Argentine, en Équateur, au Chili, en Colombie, au Congo, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Honduras, au Myanmar (région du Bas-Mékong) et en Afrique de l'Ouest. Le soutien de la FAO aux communautés locales et aux peuples autochtones passe notamment par la surveillance communautaire des forêts, la mise en place de moyens de subsistance locaux respectueux du climat, la gestion et la restauration des forêts, des terres et des tourbières, la reconnaissance des régimes fonciers légitimes et l'amélioration de l'accès au financement.

31. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la FAO aide à recueillir les connaissances locales sur les risques du changement climatique et les solutions d'adaptation dans les zones arides⁴⁴. Cette approche novatrice vise à faire participer les communautés tout en permettant un large partage d'informations dont bénéficient les communautés et les décideurs confrontés à des défis similaires.

32. Le Mécanisme forêts et paysans prévoit un soutien financier direct et une assistance technique visant à renforcer les organisations de producteurs forestiers et agricoles. Cette aide se matérialise notamment par le soutien à la mise en œuvre de solutions pratiques favorisant la résilience climatique⁴⁵.

33. Les activités de la FAO en matière de forêts et de changement climatique portent sur les aspects liés à l'atténuation, à l'adaptation et à la résilience à de nombreux niveaux. La FAO joue un rôle clé dans la promotion de solutions forestières face à la crise climatique en faisant une plus grande place aux forêts dans la politique climatique mondiale, en développant les capacités des pays en ce qui concerne l'action climatique fondée sur les forêts, et en intensifiant les interventions sur le terrain.

⁴³ <https://www.fao.org/forestry/news/99890/en/>.

⁴⁴ <https://www.fao.org/dryland-forestry/making-every-voice-count/en/>.

⁴⁵ <https://pubs.iied.org/20311iied>.